



Association loi 1901 ne peut pas payer ses salaires

Par **miac**, le **18/01/2012** à **19:55**

Bonjour, une association loi 1901 emploie deux salariés. Elle est dans l'impossibilité de les payer.
Comment va se passer la suite des événements pour le président et le trésorier?
Merci de me répondre si possible rapidement il y a urgence
bonne soirée

Par **pat76**, le **20/01/2012** à **15:11**

Bonjour
L'association va être mise en liquidation judiciaire.
Les salariés pourront assigner l'association en référé devant le Conseil des Prud'hommes.